

ANNEE 2018

Délibération n°

20180047

SEANCE PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 14 septembre 2018

Date d'affichage : 21 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	19

Vote :	19
Pour :	19 (dont 1 pouvoir)
Abstention :	0
Contre :	0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 19 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 septembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Mmes Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°5 : Décision modificative n°1 sur le budget
général de la commune**

Le Maire expose que l'exécution du budget nécessite certaines augmentations de crédits.

Ces augmentations sont dues aux intempéries du 16 juillet 2018, qui nécessitent d'importants travaux sur la voirie, les bassins, les fossés, les talus...etc.

Ces augmentations sont les suivantes :

➤ **Sections d'Investissement :**

• **Dépenses :**

Chap. 10 – cpte 10226 :	+ 7 300€
Chap. 21 – cpte 2158 :	+ 6 600€
Chap. 23 – cpte 2315 :	+ 50 000€

63 900€

• **Recettes :**

Chap. 024 :	6 600€
Chap. 021 :	- 50 000€
Chap. 27 – cpte 27638 :	+ 107 300€
	<hr/>
	63 900€

➤ **Section de Fonctionnement :**

• **Dépenses :**

Chap. 023 :	- 50 000€
Chap. 011 :	122 000€
	615231 : 61 000€
	615232 : 61 000€
	<hr/>
	72 000€

• **Recettes :**

Chap. 75 – cpte 7551 :	+ 72 000€
------------------------	-----------

Le Conseil municipal,

- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- **Après** en avoir délibéré,
- **Vote** les augmentations de crédits proposées.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à M. Le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :
21 septembre 2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/09/2018